

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conseil municipal du lundi 8 juin 2020

Le second tour des élections municipales ayant été fixé au 28 juin et la mandature prolongée, un dernier conseil municipal s'est tenu hier soir. Les élus se sont réunis au pavillon du Pin Galant afin de maintenir les distances sociales. A l'ordre du jour : le vote des taux, le renouvellement du contrat de gestion du Pin galant, des mesures pour aider les familles, le vote d'une prime pour les agents municipaux, le lancement d'un système de prêt de vélos électriques.

Covid 19, le point sur la situation

Dans ce contexte de déconfinement, Alain Anziani a ouvert le conseil municipal par un point de situation. Sur le plan scolaire, 1700 élèves mérignacais sont revenus en classe dans les écoles de la ville soit 31% des effectifs. Les équipements municipaux rouvrent progressivement. Le stade nautique ouvrira ses portes à partir du 16 juin, la baignade sera possible après réservation d'un créneau horaire via le site internet de la ville. La Médiathèque est encore fermée au public mais un dispositif de drive permet aux abonnés de réserver et récupérer leurs documents. Le Maire de Mérignac a également indiqué que les centres de loisirs seraient opérationnels cet été. Au fil de ces semaines de crise, 100 000 masques ont été distribués aux Mérignacais. Alain Anziani a souligné l'efficacité de cette distribution dont le coût pour la Ville s'élève à 225 000 €. Il a conclu son introduction par un message de soutien aux entreprises mérignacaises.

Fiscalité locale directe : pour la 12ème année consécutive, les taux sont stables

Selon la loi le vote des taux doit avoir lieu avant le 3 juillet 2020. C'est donc lors de ce dernier conseil de la mandature que le taux de la taxe sur le foncier bâti (28, 72%) et le taux de la taxe sur le foncier non bâti (60,65%) ont été votés. Pour la douzième année consécutive, les taux sont inchangés à Mérignac, une gestion vertueuse a permis cette stabilité record.

Le contrat de Mérignac Gestion Equipement renouvelé

Le contrat de concession pour la gestion de l'espace culturel et de congrès du Pin Galant a été attribué à la SEM Mérignac Gestion Equipement pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2020. En moyenne, la fréquentation annuelle du Pin Galant s'élève à près de 100 000 spectateurs pour environ 86 spectacles et 100 représentations. L'activité congrès comptabilise quant à elle environ 127 jours de mobilisation sur une année. La Ville est actionnaire à 76% de la société d'économie mixte. Elle versera une subvention de 2,2 millions d'euros. Le budget global de la structure est compris entre 5,6 et 6,1 millions.

Une série de mesures pour aider les familles

Dans ce contexte si particulier, le conseil municipal a voté une série de mesures en direction des familles et des enfants. Pendant le confinement la Ville de Mérignac a accueilli les enfants de soignants et autres professions prioritaires. Les élus ont voté la gratuité des prestations de restauration scolaire et des activités périscolaires durant cette période. La Ville de Mérignac souhaite prolonger son aide aux familles durant le déconfinement, ainsi tous les enfants déjeunant à la restauration scolaire entre le 12 mai et le 4 juillet bénéficieront d'un tarif réduit. Enfin, la scolarisation des élèves ne reprenant que partiellement, Mérignac a mis en place des activités parascolaires gratuites permettant aux élèves d'être accueillis à la journée ou demi-journée pour pratiquer des activités culturelles, sportives ou d'éducation à la citoyenneté lorsqu'ils ne sont pas en classe.

Un système expérimental de prêt de vélos électriques

Les élus ont officialisé le lancement d'un système expérimental de prêt gratuit de vélos à assistance électrique. Afin d'accompagner le déconfinement la Ville de Mérignac met à la disposition des habitants 49 vélos pour leurs déplacements domicile / travail pendant une durée de trois mois. La commission d'attribution se réunira le 9 juin. 150 personnes ont déposé un dossier dont 114 femmes. La majorité de ces personnes souhaitent parcourir une distance entre 5 et 8 km. Les premiers Mérignacais dont la candidature a été retenue pourront retirer leurs vélos sur rendez-vous les 12 et 13 juin à la Maison du vélo.

Crise sanitaire : vote d'une prime pour les agents de la Ville.

Le conseil municipal de Mérignac a voté à l'unanimité le versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la Ville ayant été présents sur leur lieu de travail durant la crise sanitaire et/ou ayant été en contact avec le public. Cette prime s'élève à 35€ par jour de présence dans la limite d'un plafond de 1000 € par agent sur la période de confinement pour les agents qui ont été en relation directe avec les usagers. Elle sera de 25€ par jour de présence dans la limite d'un plafond de 700€ pour les agents ayant assuré la continuité du service public sur leur lieu de travail sans être en contact direct avec le public. Cette prime concerne 553 agents.

Contact presse :

Virginie Bougant

Chargée de communication et des relations presse

06 27 52 48 69 – v.bougant@merignac.com